

jugea nécessaire d'établir un certain organisme qui aurait à s'occuper des questions très difficiles et très compliquées des tarifs de transport. Il fit donc adopter une loi établissant la commission des chemins de fer et lui accordant des pouvoirs analogues à ceux de notre Cour d'échiquier ou de notre Cour suprême. Tout citoyen du Canada peut comparaître et se faire entendre devant ce bureau.

L'honorable député prétend que l'adoption de ce bill faciliterait les choses. Ce serait au contraire les compliquer beaucoup que de permettre à cette commission de devenir une organisation politique plutôt que judiciaire. Notre pays a une largeur de 3,000 milles. D'autres parties de notre pays pourraient bien se dire que leurs intérêts sont aussi importants que ceux de la Colombie-Anglaise. Ce que nous désirons, nous de la Colombie-Anglaise, c'est une commission semblable à nos tribunaux devant lesquels nous pouvons comparaître, exposer nos raisons et recevoir justice. Nous n'attendons rien autre chose et nous y avons droit. J'affirme à l'honorable député que tous les gens de la Colombie-Anglaise désirent ardemment voir baisser les taux pour le transport des grains de pâture. C'est ce que nous avons toujours réclamé et nous avons toujours essayé d'éviter d'y mêler la politique. Nous avons toujours pensé que notre cause était bonne et que nous ne recevions pas justice. L'honorable député en a malheureusement fait une question politique. Quelques-uns des petits journaux libéraux de notre province ont représenté les efforts de mon honorable ami en vue de faire baisser les taux de transport comme ceux d'un vrai champion. J'en suis à croire que les votes des cultivateurs l'intéressent plus que l'abaissement des taux de transport.

Je le répète, tout citoyen peut se présenter devant la commission des chemins de fer pour discuter les questions de taux de transport; il peut y exposer ses griefs et il sera entendu. J'ai discuté la question il y a six mois avec le président de la commission des chemins de fer et je sais que, si notre province faisait les démarches voulues, elle obtiendrait justice. L'obstacle qui se présentait alors était un appel qui n'était pas encore jugé, et la commission ne pouvait s'occuper de l'affaire tant que cet appel ne serait pas jugé. Maintenant que l'appel a été rejeté, la voie est libre. Mon honorable ami servirait bien plus les intérêts des gens de notre province et particulièrement de la vallée du Fraser en se chargeant de présenter un appel, non pas dans le genre du premier, mais conforme aux réclamations que nous faisons pour faire réduire les taux de transport des grains de pâture.

Certaines personnes ont prétendu que l'affaire ne relève pas du Parlement. Parlant sur cette question l'an dernier, j'ai exprimé mon étonnement de voir le chef actuel de l'opposition (M. Mackenzie King) et l'ancien ministre du Revenu national (M. Euler) appuyer le projet de loi de l'honorable député. J'ai relevé à cette époque les paroles prononcées en 1925 par le chef actuel de l'opposition qui était alors premier ministre, paroles que je trouve à la page 4407 v.f. du hansard :

J'ai parcouru quelques-uns des discours que j'ai prononcés dans l'Ouest, l'automne dernier et qu'a cités, en partie, je crois, l'honorable leader du parti progressiste (M. Forke) au cours de ses remarques l'autre soir. Je remarque que, dans ces discours, prononcés dans les provinces des Prairies, j'ai laissé entendre bien clairement que j'étais d'avis que la commission des chemins de fer est le corps le mieux placé pour fixer les tarifs de transport et qu'on devrait lui laisser la main libre sur cette question, mais qu'elle devait s'attendre à recevoir une direction du Gouvernement sur les questions de politique nationale. Parlant à Vancouver et à Victoria, je fis les mêmes déclarations.

L'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) prit part au même débat et ses paroles sont rapportées à la page 4425 v.f. du hansard de la même année. Il a dit :

La commission des chemins de fer est chargée de déterminer des tarifs justes et équitables pour tout le monde. La commission a été créée à cette fin. Alors pourquoi ne pas laisser ce corps remplir ses fonctions? Ces commissaires ont, bien plus que les députés de la Chambre, les aptitudes voulues pour déterminer les tarifs. Si le Parlement se mêle de la commission des chemins de fer,— quelques honorables collègues ont été jusqu'à dire cela,— il ne faut pas, pour remédier à la situation charger cette Chambre de fixer les taux plutôt faut-il constituer la commission de manière à rallier la confiance de tous.

Telle était alors l'opinion du Gouvernement de l'époque. L'an dernier et cette année, le moment venu de voter, nous avons vu les honorables députés de la gauche oublier tous leurs principes de 1925 et appuyer mon honorable ami de New-Westminster afin de l'aider dans ses vues politiques.

Je le répète, nous réussirions bien mieux à obtenir la réduction des prix de transport pour les grains de pâture en nous adressant directement au tribunal créé pour cela plutôt qu'en présentant un projet de loi qu'aucun Parlement ne saurait accepter, mes honorables amis le savent bien. Ces autres partis se sont prononcés en ce sens.

M. NEILL: Oh non!

M. BARBER: Le parti libéral s'est prononcé en ce sens quand il était au pouvoir. Si l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Neill) était à la tête du Gouvernement il